

ONCTION DES MALADES

Plus nous avançons dans la vie, plus il est normal que la maladie vienne nous visiter, sous des formes bénignes ou plus graves, et plus la diminution de nos forces nous rappelle que nous devons un jour passer sur l'autre rive. Un peu plus tôt ou un peu plus tard nous serons appelés à retourner à notre créateur.

L'heure est connue seulement de Dieu.

Entretemps il est important de vivre pleinement et sereinement. Il nous faut vivre pleinement notre état de santé comme il nous faut vivre pleinement nos maladies, et il nous faudra vivre pleinement nos derniers instants.

Le sacrement de l'Onction des malades est là pour nous aider à vivre toute cela, mais aussi il est là pour donner une dimension spirituelle à toutes ces étapes de notre existence.

Le premier but de ce sacrement est de nous guérir.

En le recevant nous manifestons notre foi en ce pouvoir de guérison que le Christ a donné à son Église.

Si nous sommes guéris, notre guérison, même si elle a été obtenue en utilisant aussi tous les moyens humains mis à notre disposition, est une manifestation visible et sacramentelle du pouvoir et de la grâce du Christ.

Si notre maladie persiste malgré le sacrement et si, éventuellement, nous mourons, le sacrement donne à notre maladie et à notre mort une dimension sacramentelle, en en faisant une manifestation visible et sacramentelle de la Croix et de la Mort du Christ en tant que source de vie nouvelle.

Aujourd'hui, l'Eglise a renouvelé sa compréhension profonde de ce sacrement en revenant à sa signification originelle. Ce n'est donc plus en toute extrémité qu'on demande ce sacrement, quand la personne n'est plus consciente. Comment pourrait-elle bénéficier de la force du Christ reçue à travers l'imposition des mains et l'onction d'huile ? Ce sacrement apporte aux malades force et patience dans l'épreuve.

Il peut être reçu plusieurs fois. Si quelqu'un est malade, s'il va subir une intervention chirurgicale importante, ou si ses forces déclinent..., qu'il n'hésite pas à appeler un prêtre. Il pourra recevoir ce sacrement à domicile.

- **Réponses à certaines questions que l'on pourrait se poser** [1](#) - [2](#) - [3](#)